Syndicat mixte du SCoTAM

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DE COMITÉ SYNDICAL

Jeudi 3 octobre 2019 à 18 heures

Le Comité du Syndicat mixte chargé de l'élaboration et du suivi du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCoTAM) s'est réuni en salle « Metz Métropole » de Metz Métropole située 11, boulevard Solidarité à Metz Technopôle, le jeudi 3 octobre 2019 à 18 heures, sur la convocation qui a été adressée le 25 septembre 2019 par Monsieur Henri HASSER, Président du Syndicat Mixte du SCoTAM.

Etaient présents, absents et excusés :

Nom - Prénom	EPCI	Présents	Absents Excusés	Présence du suppléant
ABATE Patrick	CC Rives de Moselle		X	
AGAMENNONE Béatrice	Metz Métropole	X		
BAUCHEZ Jean	Metz Métropole	X		
BAUDOÜIN Daniel	Metz Métropole		X	
BERGE Guy	Metz Métropole		X	
BLOUET Denis	CC Mad et Moselle	X		
BOLAY Patrick	CC Mad et Moselle		X	
BOURCET Patrice	Metz Métropole	X		
CAMBIANICA Guy	Metz Métropole		X	
CANTELE Jean	CC du Pays Orne Moselle	X		
CORRADI Luc	CC du Pays Orne Moselle		X	
COULETTE Michel	CC Mad et Moselle	X		
DARBOIS René	Metz Métropole	X		
DAVID Jean-Pierre	CC Mad et Moselle		X	
DEFAUX Daniel	Metz Métropole	X		
DROUIN René	CC du Pays Orne Moselle	X		
ECKENFELDER Jean-Paul	CC du Sud Messin	X		
FOURNIER Lionel	CC du Pays Orne Moselle	X		
FREYBURGER Julien	CC Rives de Moselle	X		
GANSOINAT-RAVAINE Marie-Thérèse	CC du Sud Messin		X	
GROS Dominique	Metz Métropole		X	Remplacé par Mme MIGAUD
GROSDIDIER François	Metz Métropole		X	
HASSER Henri	Metz Métropole	X		
HENOT François	CC du Sud Messin		X	
HERDE Fabrice	Metz Métropole	X		
HORY Thierry	Metz Métropole		X	
HUBER Pascal	Metz Métropole	X		
ISLER BEGUIN Marie-Anne	Metz Métropole	X		
JACQUES Marcel	CC Rives de Moselle	X		
KOENIG Sébastien	Metz Métropole		X	
KRAUSENER Gilbert	Metz Métropole	X		
LE BER Jean-Yves	Metz Métropole	X		
LIOGER Richard	Metz Métropole		X	
LOGNON Etienne	CC Haut Chemin - Pays de Pange	X		
LOSCH Jean-François	Metz Métropole	X		
MAHLER Jean-Claude	CC Rives de Moselle		X	
MATELIC Vincent	CC du Pays Orne Moselle		X	
MATHIAS Arlette	Metz Métropole	X		
MULLER Christiane	CC de la Houve et du Pays Boulageois		X	

MUNIER Eric	CC du Pays Orne Moselle		X	
OCTAVE Henri	CC Rives de Moselle		X	
PETIT Christian	CC Haut Chemin - Pays de Pange	X		
PEULTIER Roger	Metz Métropole	X		
RAPP Pascal	CC de la Houve et du Pays Boulageois		X	
SADOCCO Rémy	CC Rives de Moselle		X	
SALLUSTI Patricia	Metz Métropole		X	
SCHMITT Jean-François	Metz Métropole	X		
SCHUTZ Philippe	CC de la Houve et du Pays Boulageois	X		
SIMON Joël	CC Haut Chemin - Pays de Pange	X		
SMIAROWSKI Stanislas	Metz Métropole		X	
SOULIER Gilles	CC Mad et Moselle		X	
STARCK Jean-Victor	CC de la Houve et du Pays Boulageois		X	
STEINMETZ Georgette	CC de la Houve et du Pays Boulageois	X		
STROZYNA Joël	Metz Métropole	X		
TORLOTING Michel	Metz Métropole		X	
VALDEVIT Bruno	Metz Métropole		X	
VETSCH Lucien	Metz Métropole		X	
WAGNER Philippe	CC Rives de Moselle		X	
WATRIN Roger	CC du Pays Orne Moselle		X	
WEBERT Marilyne	Metz Métropole	X		

Assistaient également à la réunion :

AGURAM :
- Agnès DEFAY, Responsable du Pôle planification, projets et territoires,
- Patricia GOUT, Directrice,
- Emmanuel VIAU, Chef de projet SCoT au Pôle Planification - Grands territoires.

Metz Métropole :
- Régis BROUSSE, Directeur de la Planification et du Droit des Sols.

Syndicat mixte du SCoTAM :
- Kamel BAHRI, Chargé de gestion administrative et financière,
- Fatiha DRICI, Chargée de mission communication,
- Béatrice GILET, Chargée de mission environnement, paysage et biodiversité,
- Angélique HARMAND, Directrice,
- Jean-Daniel HEUZÉ, Chargé de mission urbanisme, habitat et mobilité.

Trésorerie de Metz Municipale :
- Philippe DELCROIX, Chef de service comptable et Responsable de la Trésorerie.

Monsieur HASSER ouvre la séance à 18 heures et constate que le quorum est atteint. Il fait l'annonce des délégués absents excusés, des remplacements.

Monsieur HASSER présente ensuite l'ordre du jour de la séance :
- Point 1 : Avis sur le **Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle**
- Points divers d'information : Agenda, Actualités, Présentation des **dispositions du Document d'Orientation et d'Objectifs** du projet de SCoTAM II

Monsieur HASSER propose de débuter la séance par les points divers d'information.

Produits de sortie des 14èmes Rencontres Nationales des SCoT de fin juin 2019 à Metz

Diffusion d'une vidéo réalisée par Monono.

Monsieur HASSER souligne le travail accompli par toute l'équipe pour l'organisation de ces Rencontres Nationales. Il précise que les Rencontres Nationales des SCoT ont été très appréciées par les participants

qui ont notamment vantés la proximité de la gare, le Centre de Congrès Robert Schuman et le Village des Transitions (village de partenaires).

A ce sujet, Monsieur HASSER remercie les organismes publics et privés qui ont participé financièrement à l'évènement.

Etude SCoT et Commerce - FédéSCoT

Monsieur HASSER informe qu'après 2 années de réflexions avec les acteurs du commerce, la Fédération Nationale des SCoT a diffusé l'étude "Les SCoT et l'aménagement commercial de demain". Il invite les délégués à en prendre connaissance, l'étude sera mise en ligne et téléchargeable sur le site Internet du Syndicat mixte du SCoTAM.

Agenda SCoTAM d'octobre à décembre 2019

Monsieur HASSER communique l'agenda de la fin d'année 2019 :

Mois	Date	Réunion	Qui est concerné ?	Observation
Octobre	03.10.19	Comité syndical DOO (18h) Lieu : Metz Métropole (Salle Metz Métropole)	Membres du Comité	Révision du SCoTAM Présentation et échanges sur le Document d'Orientation et d'Objectifs
	18.10.19	Animation publique DOO à partir 15h30 (Centre-Socio-Culturel - salles des fêtes la Louvière Situé 54 rue de la Croix St Joseph à MARLY)	PPA et Tout public	Révision du SCoTAM
	22.10.19	Plan Paysages - Atelier Programme d'actions (9h-16h30) Lieu : Moyeuvre-Grande (Salle des fêtes)	Tout public	Plan Paysages
Novembre	26.11.19	Bureau du SCoTAM (18h) Lieu : Metz Métropole (Salle Jean Prouvé)	Membres du Bureau	Dossiers d'urbanisme et Révision du SCoTAM
Décembre	03.12.19	Plan Paysages - Atelier Programme d'actions (9h-16h30)	Tout public	Plan Paysages

	12.12.19	**Arrêt du SCoTAM II** **Comité syndical** (18h) Lieu : Metz Métropole (Salle Metz Métropole)	Membres du Comité	Révision du SCoTAM

Présentation des dispositions du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) du projet de SCoTAM II

Présentation du diaporama par Monsieur VIAU.

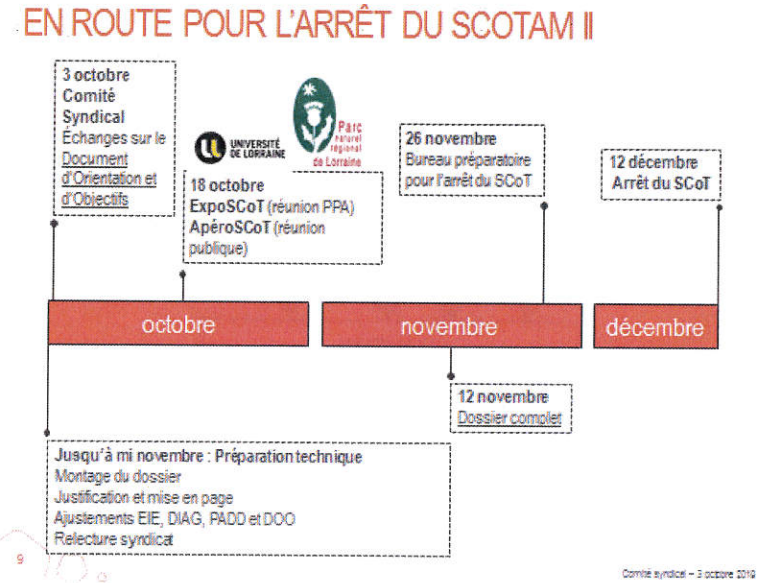

EVOLUTIONS DU DOO

- DES ORIENTATIONS ET OBJECTIFS POUR LES NOUVEAUX TERRITOIRES : ARMATURES URBAINE ET ÉCOLOGIE
- GRANDS PROJETS D'ÉQUIPEMENTS ET DE SERVICES
- PAYSAGE
- MOBILITÉ
- ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCE
- PRODUCTION DE LOGEMENTS
- FONCIER
- AUTRES ÉVOLUTIONS

10

Comité syndical - 3 octobre 2019

PRÉAMBULE

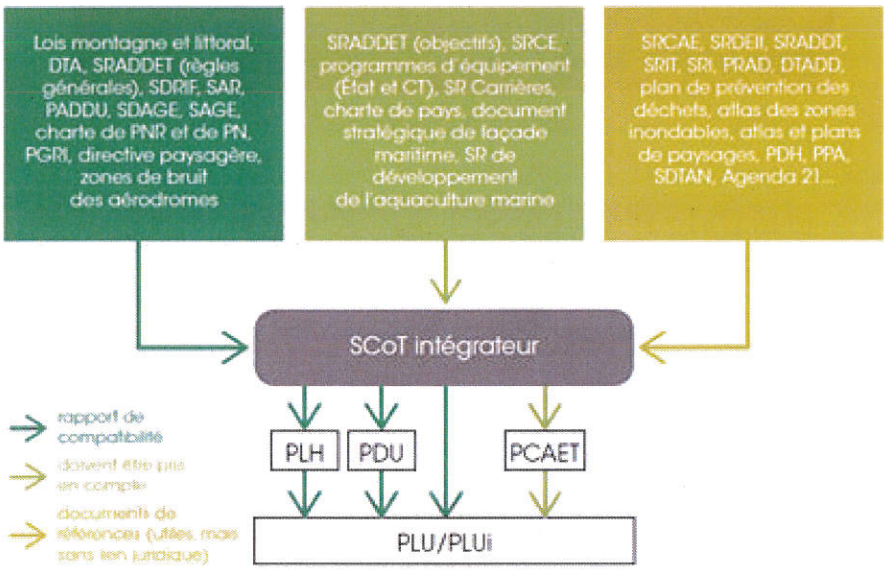

11

Comité syndical – 3 octobre 2019

Harmony Park - 11 boulevard Solidarité - 57070 Metz
Téléphone : 03 87 39 82 22 - Mail : contact@scotam.fr

PRÉAMBULE

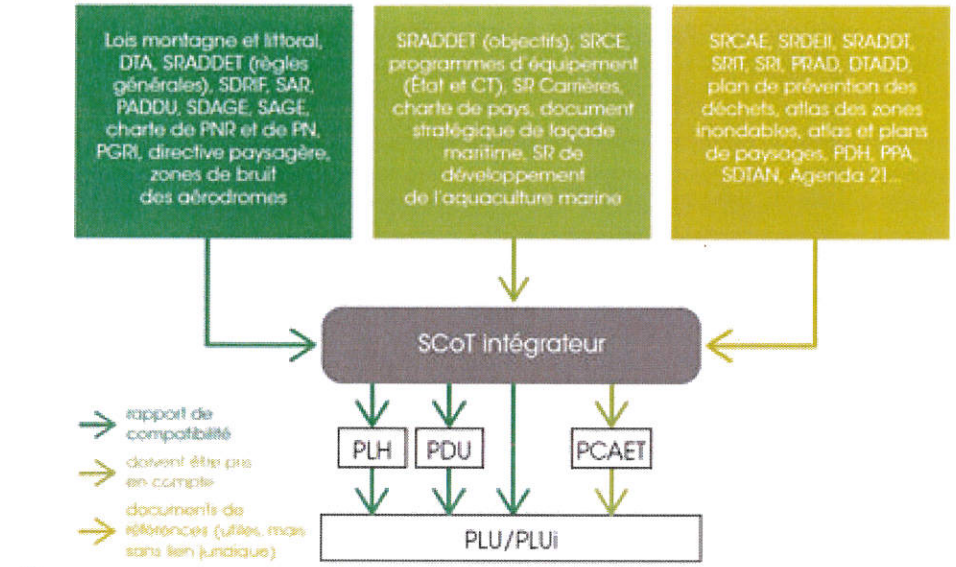

11

Comité syndical – 3 octobre 2019

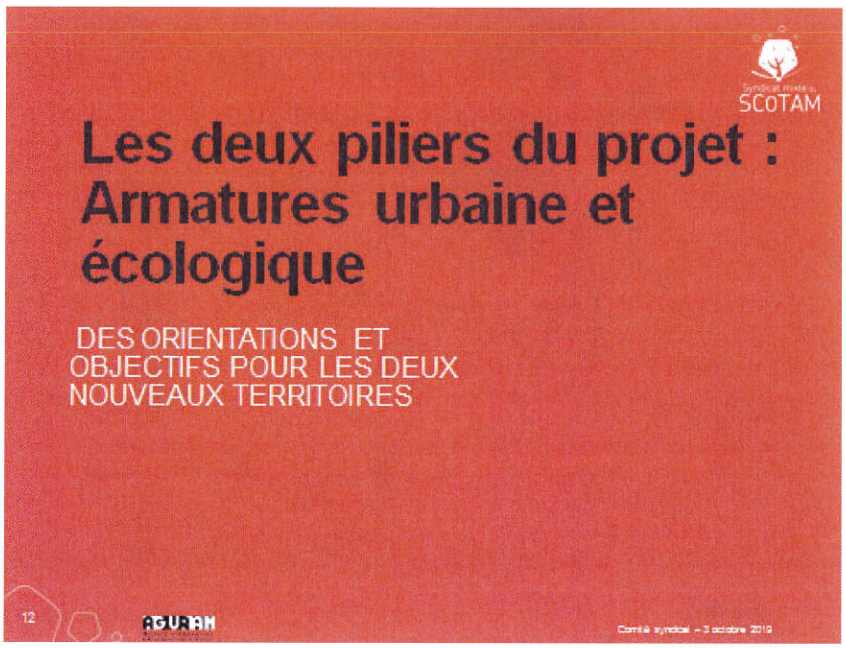

ARMATURE URBAINE

ARMATURE URBAINE

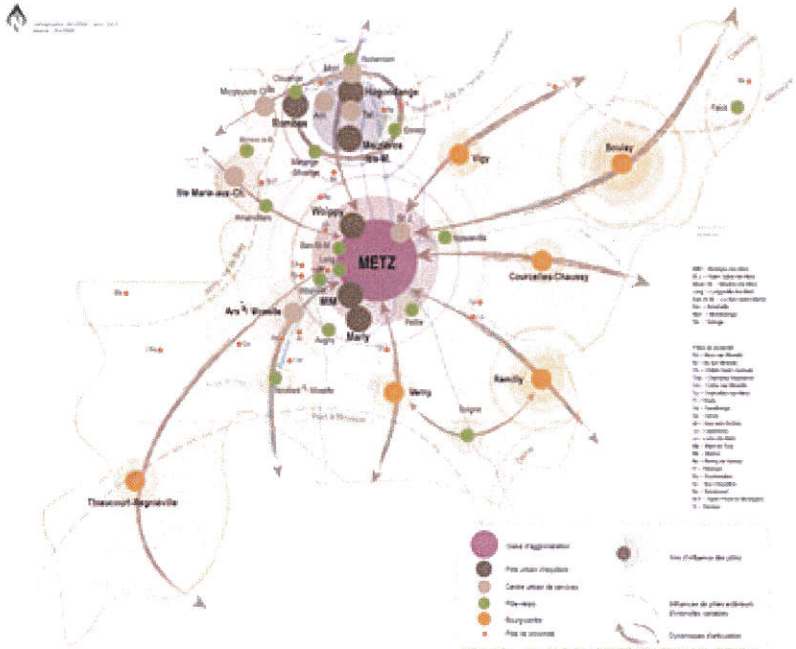

Harmony Park - 11 boulevard Solidarité - 57070 Metz
Téléphone : 03 87 39 82 22 - Mail : contact@scotam.fr

ARMATURE URBAINE

ARMATURE ÉCOLOGIQUE

Harmony Park - 11 boulevard Solidarité - 57070 Metz
Téléphone : 03 87 39 82 22 - Mail : contact@scotam.fr

ARMATURE ÉCOLOGIQUE

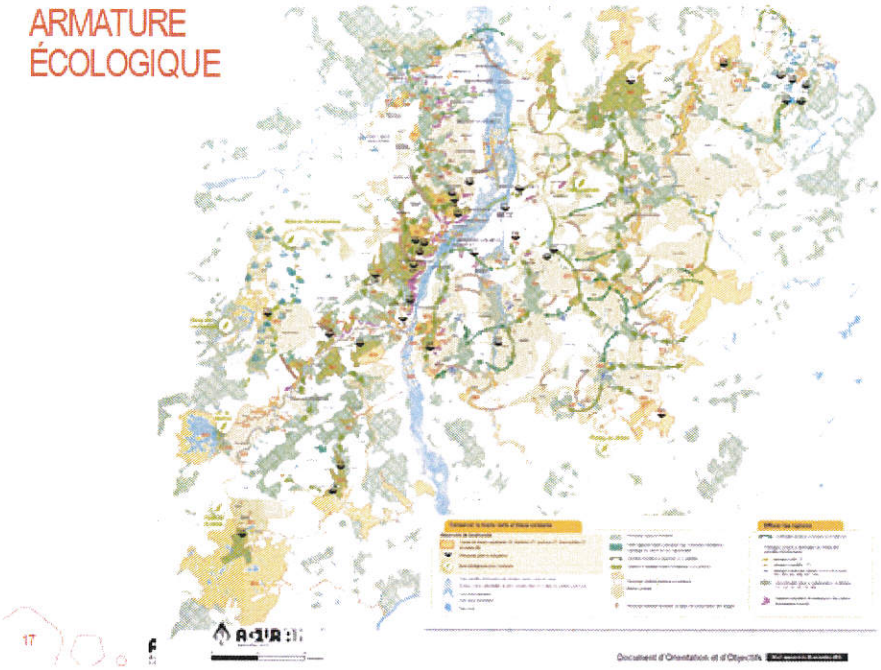

ARMATURE ÉCOLOGIQUE

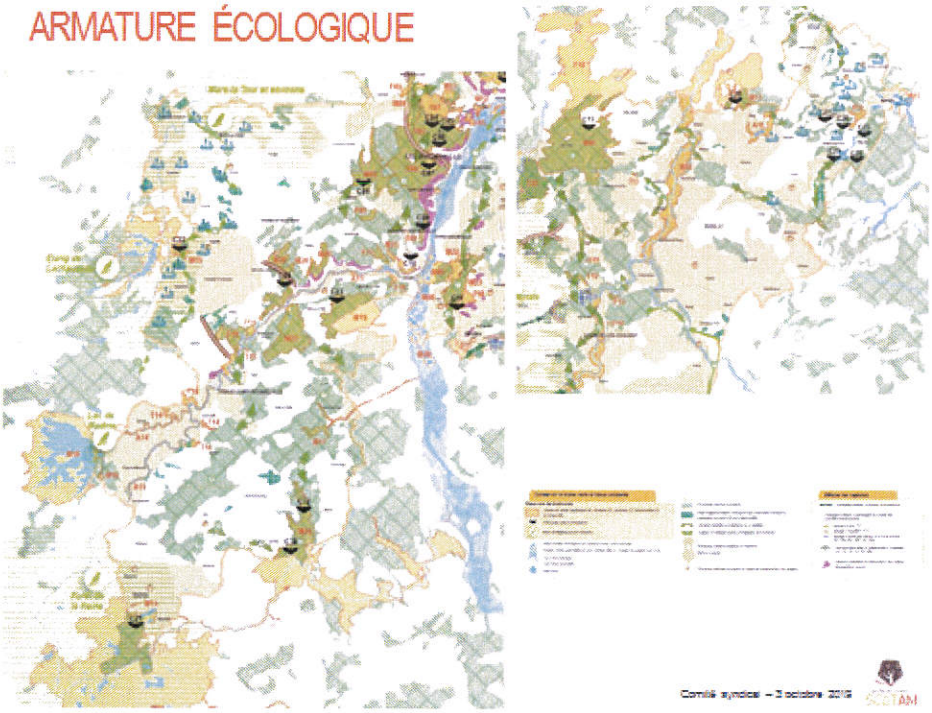

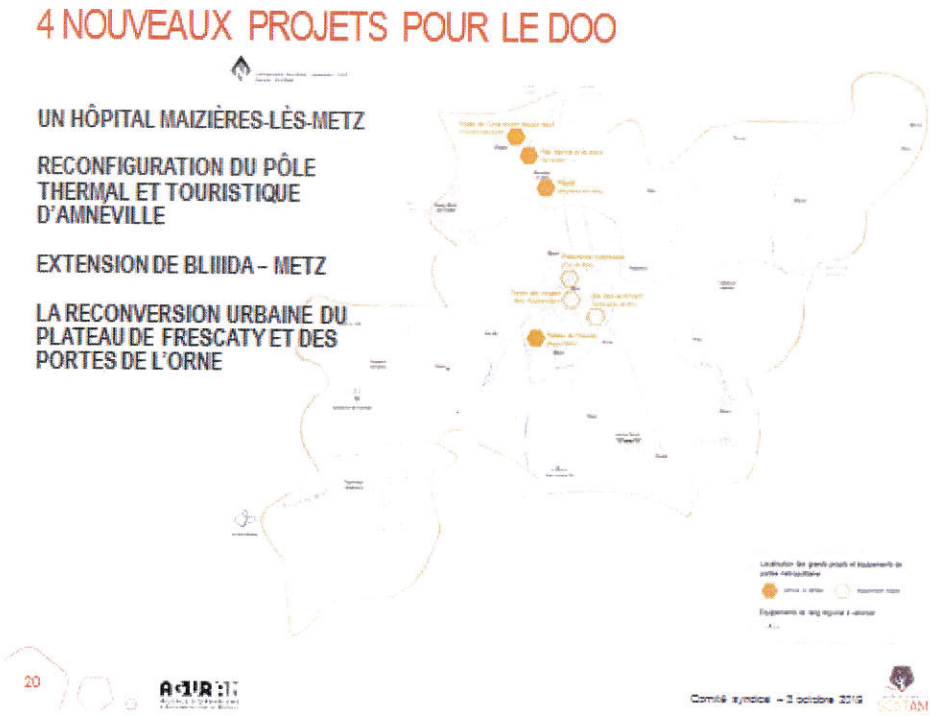

*_Echanges_*

Monsieur KRAUSENER propose de distinguer dans le DOO le Plateau de Frescaty (Metz Métropole) et le site des Portes de l'Orne (Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle).

Paysage

DE NOUVEAUX OBJECTIFS EN LIEN AVEC LES TRAVAUX DU PLAN DE PAYSAGE

21

Comité syndical – 3 octobre 2019

DES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE POUR LE DOO

22

Comité syndical – 3 octobre 2019

6 NOUVELLES CIBLES

1. Cible 2.1 Valoriser le patrimoine paysager emblématique
2. Cible 2.2 Préserver la diversité paysagère
3. Cible 2.3 Raconter et faire connaître les paysages

6 NOUVELLES CIBLES

4. Cible 2.4 Définir les conditions d'un urbanisme respectueux des paysages
5. Cible 2.5 Garantir la qualité paysagère dans les opérations d'aménagement
6. Cible 2.6 Mettre les paysages au service des transitions

Harmony Park - 11 boulevard Solidarité - 57070 Metz
Téléphone : 03 87 39 82 22 - Mail : contact@scotam.fr

Mobilité

RÉPONDRE AUX ENJEUX SOULEVÉS PAR L'EDGT

25

Comité syndical – 3 octobre 2019

MOBILITÉS ET INTERMODALITÉ

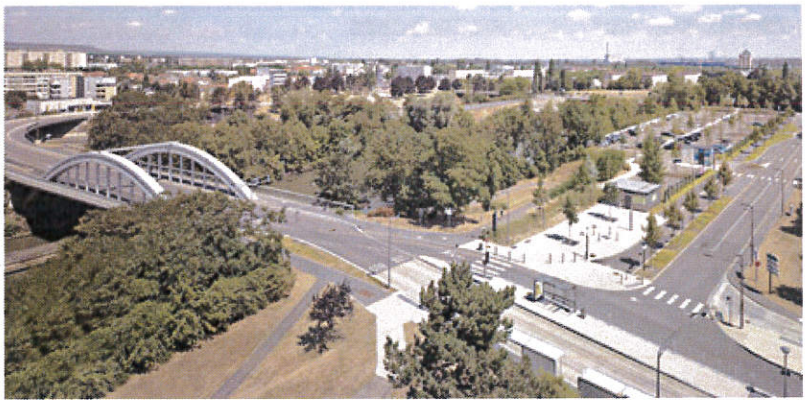

26

Comité syndical – 3 octobre 2019

*_Echanges_*

Monsieur PETIT pose la question de savoir comment faciliter l'articulation des moyens de transport collectif avec l'urbanisme dans les villages ruraux.

Monsieur VIAU conçoit que l'articulation urbaine du transport est moins évidente en milieu rural mais précise que des solutions existent comme par exemple le transport à la demande pour certains publics et au moyen des stations intermodales qu'il est envisagé de développer.

Monsieur PETIT souligne que le cadencement est une des conditions pour favoriser l'usage des transports en commun et qu'il faut s'interroger sur la manière de faire évoluer les pratiques.

Monsieur HASSER rappelle que le SCoT fixe des objectifs. Le SCoT se doit d'être vertueux même s'il est reconnu que la réalisation de certains objectifs s'avère complexe.

Monsieur DROUIN propose d'afficher le développement du transport ferroviaire (et son réseau ferré) comme une priorité pour le SCoTAM II.

Monsieur VIAU précise que cela constitue davantage une ambition à faire figurer dans le PADD en lien avec les travaux d'InterSCoT.

Monsieur PETIT ajoute qu'il faut affirmer notre volonté auprès des partenaires, la Région notamment.

Monsieur DEFAUX propose d'ajouter le nouvel hopital de Maizières-Lès-Metz comme équipement majeur du SCoTAM.

Monsieur FREYBURGER annonce l'ambition de Rives de Moselle de devenir une Autorité Organisatrice de Mobilités. Il prône également la revalorisation des bâtiments à proximité des gares pour en faire des espaces multimodaux et d'interconnexion et d'ouvrir les discussions avec les intercommunalités voisines.

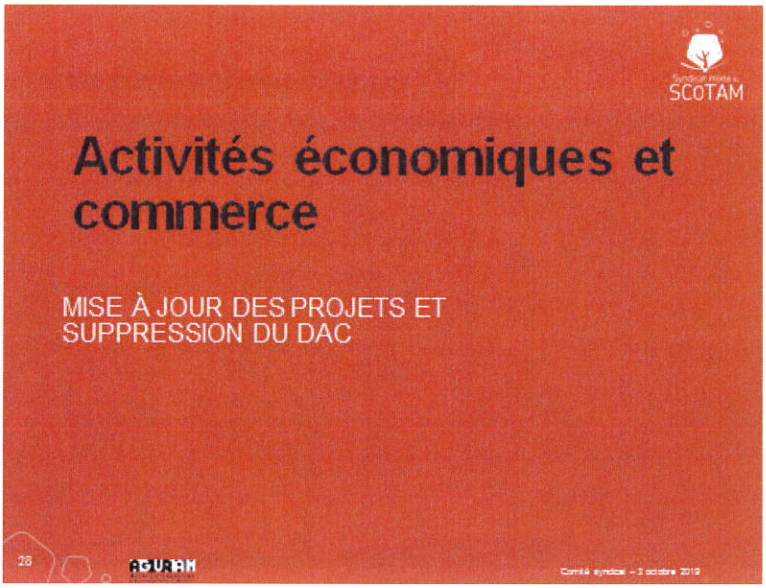

POUR UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL ÉQUILIBRÉ

UN PRINCIPE À RÉAFFIRMER

DOO 1.12 PRIVILÉGIER L'IMPLANTATION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES AU COEUR DU TISSU URBAIN MIXTE DES VILLES ET DES VILLAGES

30

Comité syndical – 3 octobre 2019

LES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET LEUR VOCATION

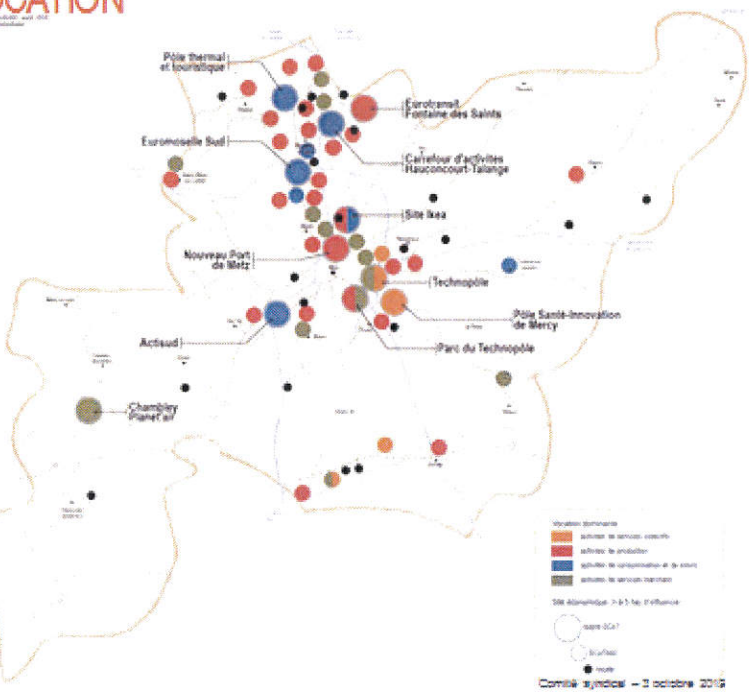

31

Comité syndical – 3 octobre 2019

Harmony Park - 11 boulevard Solidarité - 57070 Metz
Téléphone : 03 87 39 82 22 - Mail : contact@scotam.fr

MISE À JOUR DES PROJETS

Sites dédiés au rayonnement et à l'équilibre du territoire > 5h a	Communes	Superficie existante (brute) en ha	Projets inscrits au SCoT
Eurotransit / Fontaine des Saints	Ennery, Trémery, Ay, Flévy	300	5
Parc du technopole	Metz	10	50
Ramonville	Pierrevillers, Rombas, Marly	0	45
Parc artisanal Val Euromoselle	Plesnois, Nomoy-le-V.	5	20
Lauvallières	Metz, Vantoux, Nouilly	0	35
Actipole - Petite Woëvre	Metz, Coincy	170	10
Planchette	Montoy-Flanville	30	5
5 épis	Rémilly, Lemud	25	15
Gare Lorraine TGV	Louvigny	0	10
TOTAL		540	195

Phasage 1/2 (horizon 2032) pour Actipole - Petite Woëvre, Gare Lorraine TGV et Ramonville

Espaces dédiés aux activités économiques à vocation locale >5 ha	Commune	Superficie existante (brute) en ha	Projets inscrits au SCoT
Deux Rivières /Bérégovoy	Moyeuvre Grande, Rosselange	5	2
Le Breuil	Jury	6	6
ZA Retonfey	Retonfey	3	9
Au Poirier le Boux	Louvigny	2	6

Espaces à vocation SupraSCoT et SCoT : Des besoins estimés à 195 ha contre 175 pour le SCoT I

Des disponibilités foncières importantes sur l'existant (EED) : > 294 ha
sans évoquer les disponibilités immobilières bien réelles...

MIEUX APPRÉHENDER LES PRINCIPES D'IMPLANTATION DES ACTIVITÉS

13 CIBLE 1.13 RÉPARTIR LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE MANIÈRE COHÉRENTE ET ÉQUILIBRÉE, EN LIEN AVEC LEUR NATURE ET LEUR ESPACE D'INFLUENCE

- nature (productives, services marchands, services collectifs, consommation-loisirs)
  - les implantations respectent les vocations dominantes de chaque site
- espace d'influence potentiel (supra-SCoT, SCoTAM, local), déterminé par le rayonnement économique des activités présentes ou pressenties
  - Implantation des activités :
    - **à vocation de rayonnement** dans les tissus urbains et projets mixtes des polarités majeures du SCoTAM ou à défaut dans les 11 zones d'activités d'influence Supra SCoT ;
    - **à vocation d'équilibre** dans les tissus urbains et projets mixtes des polarités du SCoTAM ou à défaut les 37 zones d'activités d'influence SCoTAM ;
    - **à vocation locale** dans les tissus urbains et projets mixtes des communes ou à défaut dans les zones d'activités d'influence locale.

ENCADRER LES IMPLANTATIONS COMMERCIALES

SUPPRESSION DU DAC DU SCOT I

- Réflexion post approbation pour réunir les acteurs et envisager l'élaboration d'un DAAC pour l'intégrer au SCoT II

ÉVOLUTIONS MINEURES

- Des conditions d'implantations identiques aux activités
- Une offre uniquement quotidienne dans les zones d'activités
- Des objectifs d'aménagements pour les activités commerciales et artisanales différentiées pour :
  - L'accueil des projets commerciaux (CDAC)
  - Les conditions à réunir dans les documents de planification

ACCUEILLIR DE NOUVEAUX HABITANTS ET RÉPONDRE AUX BESOINS DE DÉCOHABITATION

32 460 LOGEMENTS À PRODUIRE

Houve pays Boulageois

1 840 logements

Mad & Moselle

1 220 logements

- Objectif cible par EPCI et rang dans l'armature urbaine
- Des dispositions pour traduire les objectifs cibles à l'échelle intercommunale (PLH et PLUI)
- Tous les logements produits sont comptés - sauf spécifiques - depuis 2015 sur base sit@del

Objectifs cibles de production de logements 2015-2032

Metz Métropole	19 180 logements
Cœur d'agglomération	10 810 logements
Pôles urbains d'équilibre	3 950 logements
Centres urbains de services	700 logements
Pôles relais	1 780 logements
Pôles de proximité	640 logements
Communes périurbaines et rurales	1 300 logements
CC du Pays Orne Moselle	4 050 logements
Pôle urbain d'équilibre	850 logements
Centres urbains de services	1 880 logements
Pôles relais	910 logements
Communes périurbaines et rurales	410 logements
CC Rives de Moselle	3 700 logements
Pôles urbains d'équilibre	1 700 logements
Centres urbains de services	1 060 logements
Pôles relais	290 logements
Pôles de proximité	400 logements
Communes périurbaines et rurales	290 logements
CC de la Houve et du Pays Boulageois	1 840 logements
Bourg centre	800 logements
Pôle relais	170 logements
Pôle de proximité	170 logements
Communes périurbaines et rurales	700 logements
CC du Haut Chemin - Pays de Pange	1 290 logements
Bourgs centres	590 logements
Pôle de proximité	60 logements
Communes périurbaines et rurales	640 logements
CC Mad et Moselle	1 220 logements
Bourg centre	150 logements
Pôle relais	160 logements
Pôles de proximité	420 logements
Communes périurbaines et rurales	490 logements
CC du Sud Messin	1 180 logements
Bourgs centres	600 logements
Pôle relais	70 logements
Pôle de proximité	50 logements
Communes périurbaines et rurales	460 logements
TOTAL SCoTAM	32 460 logements

Harmony Park - 11 boulevard Solidarité - 57070 Metz
Téléphone : 03 87 39 82 22 - Mail : contact@scotam.fr

Foncier

DES OBJECTIFS DE MODÉRATION DE CONSOMMATION D'ESPACE POUR CHAQUE EPCI

MAINTENIR L'OBJECTIF DE RÉDUCTION DE 50% À L'ÉCHELLE DU SCOT

7 CIBLE 2.7 DÉVELOPPER LE TERRITOIRE EN ÉCONOMISANT LE FONCIER

Foncier mobilisable pour le développement résidentiel par EPCI (2015-2032)

Les valeurs sont exprimées en hectares	Total	Polarités	Communes périurbaines et rurales
Metz Métropole	280	236	44
CC Pays Orne-Moselle	108	92	16
CC Rives de Moselle	96	85	11
CC Houve-Pays Boulageois	74	40	34
CC Haut Chemin Pays de Pange	53	23	30
CC Mad et Moselle	55	29	26
CC Sud Messin	48	25	23
Total SCoTAM	**715**	**529**	**185**

Harmony Park - 11 boulevard Solidarité - 57070 Metz
Téléphone : 03 87 39 82 22 - Mail : contact@scotam.fr

MAINTENIR L'OBJECTIF DE RÉDUCTION DE 50% À L'ÉCHELLE DU SCOT

CIBLE 2.7 DÉVELOPPER LE TERRITOIRE EN ÉCONOMISANT LE FONCIER

Foncier mobilisable pour le développement économique (2015-2032)

	Zones d'activités dédiées au rayonnement et à l'équilibre du territoire	Sites économiques à vocation locale		Total EPCI (1+2)
	Extension/création inscrites au SCoT (1)	Extension/création inscrites au SCoT	Potentiel intercommunal maximal (2)	
Metz Metropole	85	6	14	99
CC Pays Orne-Moselle	45	2	14	59
CC Rives de Moselle	25	0	14	39
CC Houve-Pays Boulageois	0	0	14	14
CC Haut Chemin Pays de Pange	15	9	14	29
CC Mad et Moselle	0	0	14	14
CC Sud Messin	25	10	14	39
Total SCoTAM	**195**	**27**	**98**	**293**

À cette répartition par EPCI, le SCoT prévoit une enveloppe potentielle complémentaire de 100 ha de foncier mobilisable pour l'accueil d'un projet économique d'envergure non programmé

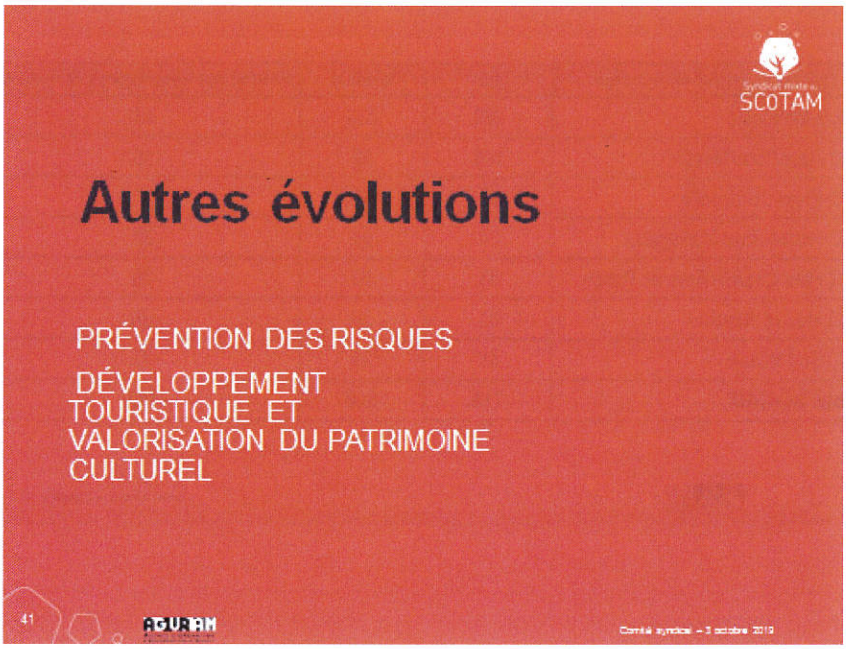

Harmony Park - 11 boulevard Solidarité - 57070 Metz
Téléphone : 03 87 39 82 22 - Mail : contact@scotam.fr

*_Echanges_*

Monsieur LOGNON se pose la question de savoir comment le Syndicat mixte du SCoTAM va se prononcer sur la consommation foncière des Communes appartenant aux EPCI non dotés de PLH ou PLUi. Il ajoute que le tableau du Syndicat mixte est seulement indicatif.

Monsieur HASSER répond que le Syndicat mixte du SCoTAM est déjà dans le SCoT I appelé à se prononcer sur cette consommation foncière. Le Syndicat mixte accompagne les élus des Communes concernées dans le changement d'approche. L'enjeu de modération de la consommation foncière n'est pas à prendre à la légère au regard des évolutions à venir de la législtaion. Il évoque ainsi les travaux nationaux sur le Zéro Articificialisation Nette que suit activement la Fédération Nationale des SCoT.

Monsieur PETIT propose de retirer la notion de "contrainte" du débat et de privilégier davantage la pédagogie. Le PLUi est du choix de l'intercommunalité. Le SCoT ne doit pas l'imposer. Il ajoute que les corps de ferme de village se transforment en logements et que la ferme se reconstruit à l'extérieur des villages. Ils constitueraient donc de nouveaux bâtiments servant de résidence principale aux agriculteurs.

Monsieur SCHUTZ précise que c'est de la spéculation, certes, mais qu'au final à l'échelle de l'EPCI et du SCoT cela ne représente que peu de logements et que souvent cela obéit à des normes d'éloignement à des habitations.

Monsieur HASSER indique que le Syndicat mixte du SCoTAM est encore loin d'avoir atteint ses objectifs SCoT et ajoute que le SCoTAM est révisable tous les 6 ans.

Projet de délibération du Comité syndical

Avis sur le Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle

Madame HARMAND informe que le projet de Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle a été arrêté par délibération du 2 juillet 2019. Le dossier a été réceptionné le 21 aout 2019. Le Syndicat mixte du SCoTAM est appelé à formuler un avis sur le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) arrêté de la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle avant le 21 octobre 2019 en qualité de personne publique associée et conformément au Code de la construction et de l'habitation (article R.302-9).

L'analyse permet d'apprécier le niveau de compatibilité et de mettre en évidence les améliorations à apporter afin que le projet de PLH respecte et décline les orientations et objectifs du SCoTAM.

Harmony Park - 11 boulevard Solidarité - 57070 Metz
Téléphone : 03 87 39 82 22 - Mail : contact@scotam.fr

AVIS SUR LE PROJET DE PLH DE LA CC DU PAYS ORNE-MOSELLE

DEMOGRAPHIE

- Légère relance démographique suite à une baisse continue entre 1968 et 1999
- Croissance moyenne annuelle de 0,33%
- Situation variable selon les communes

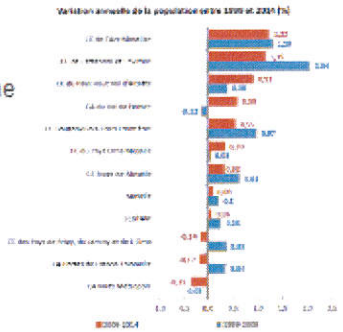

LOGEMENT

- 268 log/an entre 2015 et 2018
- Vacance globale de 8,3%, en hausse depuis 2009 (+280 logements)
- Recul de la vacance structurelle
- 60 % de logements individuels

3

COMITE – 03/10/2019

AVIS SUR LE PROJET DE PLH DE LA CC DU PAYS ORNE-MOSELLE

PARC SOCIAL

- 64% du parc social concentré sur Rombas et Amnéville
- 3 communes en déficit : Clouange, Moyeuvre-Grande et Rombas

PLH 2012-2017

- Respect des objectifs de production : 1019 logements commencés pour 1050 projetés
- 660 logements locatifs aidés financés
- Réalisation d'une étude sur la vacance

4

COMITE – 03/10/2019

Harmony Park - 11 boulevard Solidarité - 57070 Metz
Téléphone : 03 87 39 82 22 - Mail : contact@scotam.fr

AVIS SUR LE PROJET DE PLH DE LA CC DU PAYS ORNE-MOSELLE

ARMATURE URBAINE

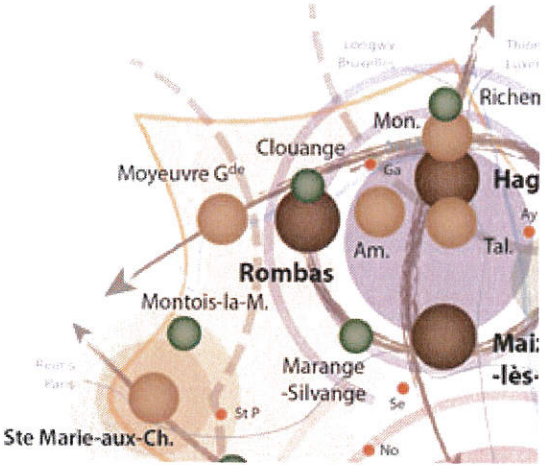

- PUE > ROMBAS
- 3 CUS >Amnéville, Moyeuvre-Grande et Ste-Marie
- 3 PR > Clouange, Marange-Silvange, Montois-la-M.
- 6 CPR > Bronvaux, Moy.-Petite, Pierrevillers, Roncourt, Rosselange, Vitry-sur-Orne

COMITE – 03/10/2019

AVIS SUR LE PROJET DE PLH DE LA CC DU PAYS ORNE-MOSELLE

LES OBJECTIFS DE PRODUCTION GLOBALE DE LOGEMENTS

commune/position dans l'armature	DOO 4050 fourchette		DOO 4050 valeur médiane	projets annoncés par les communes PLH 2020-2025	% par strate	objectifs de récupération de la vacance (10%)	PRODUCTION GLOBALE SUR 6 ANS	PRODUCTION GLOBALE ANNUELLE
Rombas	800	900	850	653	32,3%	65	718	120
Amnéville	1750	2000	1870	391	31,3%	39	430	72
Moyeuvre-Grande				137		14	151	25
Sainte-Marie-aux-Chênes				106		11	117	19
Clouange	850	1000	910	90	20,0%	9	99	17
Marange-Silvange				275		28	303	50
Montois-la-Montagne				40		4	44	7
Bronvaux	360	500	425	0	16,4%	6	6	1
Moyeuvre-Petite				0		6	6	1
Pierrevillers				115		12	127	21
Roncourt				68		7	75	12
Rosselange				98		10	108	18
Vitry-sur-Orne				50		5	55	9
TOTAL				2 023	100%	214	2 237	373
				337 logts/an				

COMITE – 03/10/2019

OBJECTIFS DE PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX

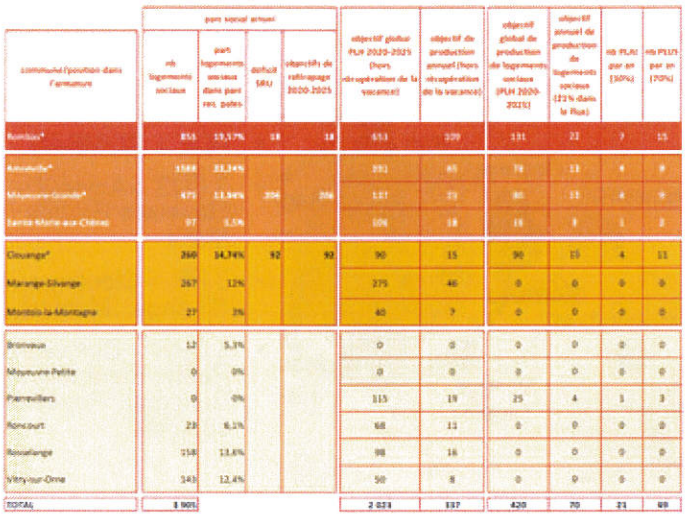

COMITE – 03/10/2019

Echanges

Madame MIGAUD demande comment le Syndicat mixte du SCoTAM peut s'assurer que ses demandes seront bien prises en compte par la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle.

Monsieur FOURNIER s'engage à s'appuyer sur le rapport du Syndicat mixte du SCoTAM pour convaincre ses collègues de revoir le phasage. Il propose d'intégrer également les différentes demandes dans le Plan Climat Air Energie Territorial en cours d'élaboration.

Monsieur DROUIN évoque la spécificité de Moyeuvre-Grande au regard de la sidérurgie et de l'immobilier. Les logements des cités ouvrières ne sont pas comptabilisés comme des logements sociaux alors qu'ils ont été rachetés par les ouvriers.

Monsieur FOURNIER confirme que la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle a bien acté ce point et qu'elle accorde une attention particulière à Moyeuvre-Grande au regard notamment du phasage des logements aidés.

Monsieur FOURNIER rappelle que la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle a longtemps subi les conséquences de la fin de la sidérurgie en Moselle. Cependant, elle a réussi à rebondir en aménageant ses centres-bourgs et ses rives de cours d'eau et elle a lancé récemment l'aménagement des Portes de l'Orne et la VR52 est une opportunité pour les travailleurs frontaliers.

Monsieur KRAUSENER attire l'attention sur le fait que la CCPOM soutient une ambition de croissance démographique déconnectée de l'évolution de l'emploi. En parallèle, cela pose la question du transport des futurs nouveaux habitants en lien avec un objectif de zéro carbone. Il demande s'il serait envisageable de développer davantage les transports en commun et/ou de relocaliser ailleurs l'emploi local. Nos projets ne doivent pas aggraver notre situation. Il considère qu'il ne faut pas tout miser sur le Luxembourg. Ce sont des territoires qui sont en capacité de retrouver l'emploi.

Monsieur FOURNIER évoque le site thermal comme pôle d'emplois d'avenir majeur et souligne la nécessité de développer le transport ferré.

Harmony Park - 11 boulevard Solidarité - 57070 Metz
Téléphone : 03 87 39 82 22 - Mail : contact@scotam.fr

Madame ISLER BEGUIN rappelle que le transport entre la France, la Belgique et le Luxembourg devrait relever de l'Union européenne. Elle soumet l'éventualité que l'Union européenne mette en place une nouvelle fiscalité et/ou une réorganisation de l'économie. Elle souligne également l'ambition de favoriser une économie dite décarbonée.

Plus aucune observation n'est émise. Le Comité syndical s'accorde la motion suivante :

Le Bureau entendu,
Le Comité Syndical,

1) <u>S'agissant des objectifs quantitatifs et territorialisés de production de logements</u>

CONSIDERANT :

- Les objectifs de production de logements du SCoTAM (cible 2.11 du document d'orientation et d'objectifs) pour la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle, à savoir 4050 logements à horizon 2032, répartis en tenant compte des niveaux de polarités,
- La réalisation sur la période 2015/2018 de 1073 logements à l'échelle de la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle,
- La programmation dans le PLH 2020/2025 de 2023 logements,

CONSTATE :

- que le projet de PLH 2020/2025 de la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle tend vers un phasage déséquilibré de la production de logements, réalisant ainsi 77 % de la production de logements d'ici 2025, soit à court et moyen terme,
- qu'il prévoit une répartition de la production de nouveaux logements qui respecte les strates de l'armature urbaine,
- mais, que certaines strates auront quasiment assouvi en 2025 les objectifs de production de logements prévus par le SCoTAM à horizon 2032,
- que les objectifs pour ces 6 prochaines années (373 log./an) paraissent très ambitieux par rapport à la dynamique passée (226 log./an sur 2012-2017) et ce, malgré les éléments de contexte à venir, notamment l'implantation d'un hôpital sur Maizières-lès-Metz et l'évolution de l'emploi luxembourgeois, qui devraient apporter un vent favorable à la dynamique résidentielle du secteur,
- que le PLH n'apporte aucune justification quant aux objectifs avancés qui puisse être mise en relation avec l'évolution démographique et économique du territoire,

DEMANDE que le PLH 2020-2025 de la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle reconsidère une partie de ses objectifs au-delà de 2025. Il peut être envisagé de conduire la réflexion sur la temporalité du SCoTAM qui permettrait un phasage des objectifs en deux périodes (durée de 2 PLH).

PORTE A LA CONNAISSANCE le décalage qui existe entre les chiffres de production de logements de la commune de Rombas établis dans le PLH (718 logements nouveaux entre 2020 et 2025) et ceux avancés dans le PLU de Rombas (535 logements à horizon de 2032) récemment arrêté.

2) <u>S'agissant du renouvellement urbain et de la lutte contre l'étalement urbain</u>

CONSIDERANT :

- les orientations et objectifs du SCoTAM en matière de maîtrise de la consommation foncière (cible 2.4 à 2.6) et de développement de politiques foncières (cibles 5.1 à 5.6),
- les enjeux de lutte contre la vacance présents sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle, ainsi que les enjeux de reconversion d'anciens sites industriels et de requalification urbaine de certains secteurs,

CONSTATE :

- que le projet de PLH 2020/2025 de la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle intègre un objectif de résorption de la vacance, dont la connaissance du phénomène est nourrie par une étude

réalisée récemment, ce qui devrait permettre de mieux cibler les actions pour intervenir efficacement,
- l'absence d'objectif territorialisé de production de logements en renouvellement urbain qui permettrait de s'assurer de la prise en compte des enjeux de modération de consommation foncière,
- qu'une étude de stratégie foncière et immobilière est prévue au programme d'action du PLH pour identifier les secteurs stratégiques de développement et que celle-ci ne viendra alimenter que le prochain PLH,
- que le PLH ouvre la possibilité à certaines communes de réaliser des extensions urbaines conséquentes, consommatrices de fonciers agricole ou naturel, sans recherche d'optimisation du foncier au sein des zones déjà urbanisées,
- que le PLH n'estime pas la consommation foncière associée à la production de logements qu'il prévoit,

DEMANDE que le PLH privilégie les opérations en renouvellement urbain et en reconversion de site, tel que le projet des Portes de l'Orne. Il peut être envisagé de fixer des objectifs territorialisés.

3) S'agissant des objectifs de production de logements locatifs aidés

CONSIDERANT les orientations et les objectifs du SCoTAM en matière de développement du parc de logements locatifs aidés (cible 2.13),

CONSTATE :
- que les communes assujetties aux seuils SRU s'engagent à respecter leurs obligations (Amnéville et Rombas) ou à rattraper le déficit (Clouange), seule Moyeuvre-Grande ne prévoit pas de couvrir la totalité de son déficit sur la période de ce PLH,
- que certaines communes non assujettie aux obligations SRU s'engagent à produire du logement aidé (Sainte-Marie-aux-Chênes, Pierrevillers),
- que Marange-Silvange, identifiée dans le SCoTAM comme une commune à soutenir du point de vue de la production de logements aidés, ne prévoit aucun logement aidé dans sa programmation nouvelle,

DEMANDE que le PLH de la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle intègre un objectif de production de logements aidés dans l'objectif de la commune de Marange-Silvange.

4) S'agissant des actions en matière de diversification, d'amélioration et de requalification du parc

CONSIDERANT les orientations du SCoTAM en matière d'habitat liées à/au :
- La diversification de l'offre pour couvrir les besoins liés aux différents parcours de vie* (cible 2.12),
- La production d'une offre de logements à coûts maîtrisés* (cible 2.14),
- Maintien d'une offre d'hébergement et d'une offre de logements accompagnés à l'attention des publics les plus fragiles (cible 2.15),
- L'aménagement de terrains destinés à l'accueil des gens du voyage (cible 2.16),
- L'adaptation du parc de logements au vieillissement de la population, aux situations de dépendance et de handicap (cible 2.18),
- La lutte contre l'habitat dégradé, indigne ou non décent (cible 2.19),
- L'amélioration des performances énergétiques du parc de logements existant* (cible 2.20),

** Contenu non obligatoire pour les PLH*

CONSTATE que le projet de PLH de la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle :
- reprend, d'une manière générale, les objectifs et orientations du SCoTAM en matière de diversification du parc de logements, sans toutefois les décliner plus précisément,
- poursuit ses actions en matière de lutte contre la précarité énergétique dans le parc privé,

Harmony Park - 11 boulevard Solidarité - 57070 Metz
Téléphone : 03 87 39 82 22 - Mail : contact@scotam.fr

DEMANDE de préciser la fiche d'action 2.4 en matière de typologie de logements attendue dans la production neuve (ex : territorialisation, pourcentage...) en tenant compte des particularités locales.

5) S'agissant de la prise en compte des enjeux environnementaux, climatiques et des paysages

CONSIDERANT :

- les orientations du SCoTAM en matière d'insertion des projets dans leur site et leur environnement (cible 4.1), d'optimisation du fonctionnement urbain des villes, des villages et des quartiers (cible 4.2) ainsi que les orientations particulières aux grands sites en reconversion (cible 4.5) et aux espaces d'articulation (cible 4.6),
- les enjeux environnementaux et climatiques,

CONSTATE que le PLH de la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle explicite peu les enjeux relatifs à la qualité environnementale et paysagère de la politique locale de l'habitat, ni à son rôle en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique,

DEMANDE d'étoffer la fiche 3.5 du PLH 2020/2025 en y intégrant des objectifs relatifs à la qualité environnementale et paysagère des opérations de renouvellement ou de création de logements (îlots de fraicheur, perspectives visuelles, continuités écologiques, entrée/traversée de ville/village, orientations du bâti, place de l'eau, réversibilité, etc.).
L'insertion d'une annexe visant à éviter, réduire, voire compenser les impacts sur l'environnement de la politique locale de l'habitat constitue un levier particulièrement intéressant à mobiliser pour permettre la conception de projets qualitatifs et apporter une réelle plus-value à ce projet de PLH.

6) Avis conclusif

EMET un **avis favorable** sur le projet de Programme Local de l'Habitat (2020-2025) de la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle **sous réserve** de la prise en compte des demandes évoquées ci-avant.

L'ordre du jour du Comité syndical étant clos et plus aucune observation n'étant formulée, Monsieur HASSER lève la séance à 20 heures 15.

Monsieur Henri HASSER

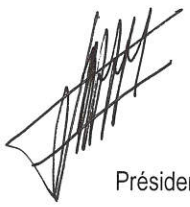

Président du Syndicat mixte